

# Ingénierie notariale et régimes matrimoniaux



## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Faire une approche comparative et pratique des régimes conventionnels
- Accompagner ses clients tant au moment du choix initial qu'en cas de changement
- Maîtriser les aspects civils et fiscaux de la procédure de changement de régime
- Identifier et traiter liquidativement des avantages matrimoniaux
- Développer une ingénierie matrimoniale pour élaborer de nouvelles stratégies patrimoniales

## PÉDAGOGIE

**Alex TANI,**

Maître de conférences à l'Université de Lorraine

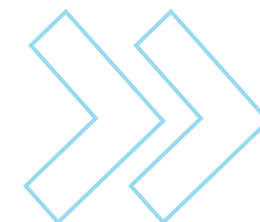
## PROGRAMME

### I. Conseiller un régime matrimonial adapté

- Les intérêts des différents régimes
- Les aménagements des différents régimes

### II. Modifier un régime matrimonial inadapté

- La procédure du changement de régime matrimonial
- Les incidences de l'adoption d'avantages matrimoniaux



## DATE ET HORAIRES

**Jeudi 19 novembre 2026**  
09h30 - 17h30

## LIEU

Paris

## PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

## PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



## TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

## MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
  - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
  - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
  - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
  - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
  - La facture sera éditée à l'issue de la formation.